

Votre enfant ne doit pas venir à la séance de judo si :

Il a eu des symptômes faisant suspecter une infection au COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou l'odorat, diarrhées...).

Avant la séance de Judo

- S'assurer que sa tenue de pratique ait bien été lavée (judogi, ...)
- Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés.
- Etre allé aux toilettes.
- Mettre sa tenue de pratique (Judogi ou autres pour les disciplines associées) sous un survêtement.
- Prendre un sac (de moyen ou grand volume) à l'intérieur duquel doivent figurer des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, sa bouteille d'eau et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.
- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Enlever ses chaussures et les déposer à l'emplacement prévu.
- L'enseignant ou le bénévole autorise le pratiquant à pénétrer dans la salle de pratique.
- Le pratiquant dépose son sac, retire son survêtement en-dessous duquel il y a le judogi, le plie soigneusement et le dépose dans son sac, ainsi que sa veste.
- Il sort sa gourde, son paquet de mouchoirs et son gel hydro-alcoolique. Les autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone, ...).

A la fin du cours

- Il revêt son survêtement au-dessus de son judogi
- Il remet ses chaussures laissées à l'accueil.
- Le pratiquant mineur attend que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant.
- Il devra mettre sa tenue de pratique (judogi) au lave-linge
- Laver sa gourde
- Réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque).